



## Congés payés après arrêt de travail

Par **treza94**, le **10/06/2016** à **14:11**

Bonjour,

Je suis assistante d'éducation dans un lycée et je suis en arrêt de travail depuis le 2 mai. Je suis arrêté jusqu'au vacances scolaire soit les congés payé de cet été ( juillet / aout ) . Ma question est la suivante ; vais-je touché mes congés payés normalement ou puisque je n'ai pas repris le travail avant, mon employeur peux ne pas me payer pendant cette période.

Cordialement

Par **P.M.**, le **10/06/2016** à **18:57**

Bonjour,

Il est curieux que vous ayez déjà un arrêt-maladie pour une telle durée...

Il faudrait que vous précisiez si vous êtes sous contrat de travail de droit privé ou sous statut de droit public car dans ce dernier cas je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...